

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR**  
-----  
**COMMUNE DE ROUVRES**

**Réunion ordinaire du 28 mars**  
**L'an deux mille dix-huit**

-----

L'an deux mille dix-huit le 28 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire de la commune.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Madame Nathalie MILWARD, Madame Martine LAVACHERIE, Monsieur Pascal MASSON, Monsieur Joël MIGEON, Monsieur Jean-Luc LECUYER, Monsieur Pierre-Marie BINEY, Monsieur Philippe LIGNEUL, Monsieur Aurélien MAUFRAIS

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Madame Odile MENNESSON ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILWARD  
Madame Alice LIGNEUL ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe LIGNEUL

**ABSENTS :**

Monsieur Christophe BARLY  
Monsieur Jean-Pierre DEUTSCH  
Monsieur Thierry MARTIN  
Monsieur Franck PATITUCCI  
Monsieur Vincent RAYMOND

<b>Date de la convocation</b>
-------------------------------

**20 mars 2018**

<b>Nombre de membres</b>	<b>15</b>
--------------------------	-----------

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
--------------------------------------	-----------

<b>Nombre de membres ayant pris part à la délibération</b>	<b>10</b>
--	-----------

<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>2</b>
---------------------------	----------

-----

## Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
LAVACHERIE Martine	P	LIGNEUL Philippe	P
LIGNEUL Alice	Pouvoir	MARTIN Thierry	A
MENNESSON Odile	Pouvoir	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	MASSON Pascal	P
BARLY Christophe	A	MIGEON Joël	P
BINEY Pierre- Marie	P	PATITUCCI Franck	A
DEUTSCH Jean- Pierre	A	RAYMOND Vincent	A
LECUYER Jean- Luc	P		

Légende : P : Présent  
A : Absent

Pouvoirs :  
Odile MENNESSON à Nathalie MILWARD  
Alice LIGNEUL à Philippe LIGNEUL

### **Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :**

**Monsieur Pascal MASSON.**

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

### **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 26 février 2018.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 26 février 2018 est signée par les membres présents.

**Ordre du jour :**

**1/ Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2018 (Délibération n° 2018/12)**

Madame le Maire présente les projets d'investissements proposés pour l'exercice 2018 :

<b>TYPE D'OPERATIONS</b>	<b>PROJET</b>	<b>Montant H. T.</b>
Voirie - Sécurité	Mise en conformité des points d'eau incendie	7 700 €
	Aménagement d'un réseau d'eau pluviale rue de la Folie à proximité du poste de refoulement eaux usées + aménagement de deux aires de stationnement VL	7 125 €
	Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales route de Mantes + bordure AC 2 + enrobé	3 203 €
Urbanisme et cadre de vie Amélioration du cadre de vie	Lavoir (réfection charpente et consolidation des piliers)	2 800 €
	Aménagement du cimetière : columbarium	3 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 028 €</b>

Compte tenu du montant de l'investissement, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre du **Fonds Départemental d'Investissement (FDI)** sur l'exercice 2018 et d'arrêter les modalités de financement suivant :

Le coût des projets s'élève à	24 028 €
Subvention sollicitée au titre du FDI 2018 :	7 210 € soit 30 %
Autofinancement	16 818 € soit 70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**Décide** d'adopter les projets retenus énoncés et arrête les modalités de financement ci-dessus

**Décide** de déposer un dossier de demande de financement au titre du Fonds Départemental d'Investissement sur l'exercice 2018 auprès du Conseil Départemental,

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions

**Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **2/ Approbation du rapport C.L.E.T.C. (Délibération n° 2018/13)**

Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les

3 compétences suivantes :

- transports scolaires,
- eaux pluviales,
- zones d'activité économique.

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par :

- transports scolaires : NON
- eaux pluviales : OUI (estimé par la CLETC à 5 931 €)
- zones d'activité économique : NON

Madame MILWARD représentante de la commune à la CLETC rappelle le vœu de cette commission de ne pas mettre en œuvre ce transfert de charges eu égard au coût qui s'avère très supérieur au montant actuellement supporté par la commune. D'autant plus que ce montant ne concerne que la partie fonctionnement.

La commune exerce d'ores et déjà l'exercice opérationnel de la gestion des eaux pluviales. Il est dans ces conditions proposé d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à la convention, ceci pour conserver la gestion du réseau des eaux pluviales par la commune pour une durée illimitée.

C'est pourquoi,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** la convention de délégation de la gestion des eaux pluviales,

**Vu** l'avenant n° 1 à la convention de délégation de la gestion des eaux pluviales,

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Madame le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

- **Approuver** le rapport de la CLETC ;
- **Autoriser** la signature de l'avenant n° 2 confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport de la CLETC,

**AUTORISE** la signature de l'avenant n° 2 à la convention, ceci pour conserver la gestion des eaux pluviales par la commune pour une durée illimitée.

### **3/ Désignation du référent pour le comité de suivi de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (DPU) de l'Agglo du Pays de Dreux**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la prescription de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains, et sa définition, sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux. Une personne référente doit être désignée au sein du Conseil Municipal pour intégrer le comité de suivi de l'élaboration du DPU. Madame le Maire demande aux élus de se positionner afin de pouvoir désigner le représentant au prochain Conseil.

### **4/ Désignation du référent pour le comité de suivi de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB) de l'Agglo du Pays de Dreux (Délibération n° 2018/14)**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux. A cet effet, il convient

de désigner la personne référente de la commune pour intégrer le comité de suivi de l'élaboration de ce document. Monsieur Pierre-Marie BINEY se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DESIGNE Monsieur Pierre-Marie BINEY** référent de la commune pour intégrer le comité de suivi de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue de l'Agglomération du Pays de Dreux.

**5/ Mise à jour des représentants de la commune au sein des instances suivantes : Syndicat d'Assainissement (SIMABR), Syndicat des Eaux Gilles-Mesnil Simon, Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Bords de Vesgre (SIRP), Agence Technique Départementale (ATD)**

A/ Syndicat d'Assainissement (SIMABR) : Le Conseil Municipal ne propose aucun changement pour le moment.

B/ Syndicat des Eaux Gilles-Mesnil Simon (*Délibération n° 2018/15*):

Madame le Maire rappelle que trois membres du Conseil Municipal représentent la commune au sein du conseil syndical du **Syndicat des Eaux Gilles Mesnil-Simon 2, rue des Sablons 28260 OULINS**. Par délibération en date du 25 novembre 2015, ont été élus à la majorité absolue :

Titulaire : Monsieur Pascal MASSON

Titulaire : Monsieur Joël MIGEON

Suppléant : Monsieur Jean-Luc LECUYER.

Monsieur Jean-Luc LECUYER souhaite être titulaire et Monsieur Pascal MASSON demande à être suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DESIGNE :** Titulaire : Monsieur Jean-Luc LECUYER  
Suppléant : Monsieur Pascal MASSON

Il n'y a aucun changement pour Monsieur Joël MIGEON qui reste titulaire.

C/ SIRP des Bords de Vesgre : Les représentants restent inchangés.

D/ ATD : (*Délibération n° 2018/16*)

Madame le Maire rappelle que deux membres du Conseil Municipal représentent la commune au sein de l'Aide Technique Départementale (ATD). Par délibération en date du 25 novembre 2015, ont été élus à la majorité absolue :

Titulaire : Monsieur Jean-Pierre DEUTSCH

Suppléant : Madame Martine LAVACHERIE

Suite à l'élection de Monsieur Joël MIGEON en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Joël MIGEON propose sa candidature en tant que titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DESIGNE :** Titulaire : Monsieur Joël MIGEON

Il n'y a aucun changement pour Madame Martine LAVACHERIE qui reste suppléant.

E/ Mise à jour des commissions municipales (**Délibération n° 2018/17**)

Madame le Maire souhaite acter la mise à jour des commissions municipales suite à l'élection de Monsieur Joël MIGEON, 3<sup>ème</sup> adjoint et à la nomination de Madame Martine LAVACHERIE, 1<sup>ère</sup> adjoint :

**Maire : Nathalie MILWARD**

**1er adjoint : Martine LAVACHERIE**

Urbanisme opérationnel, communication, travaux, relations associations et action sociale.

**2ème adjoint : Pascal MASSON**

Finances, urbanisme prévisionnel, relations Agglo, subventions et communication numérique.

**3ème adjoint : Joël MIGEON**

Voirie, sécurité, relations de voisinage, respect de l'environnement, fleurissement, relations artisans et commerçants, fêtes et cérémonies.

**Conseillers municipaux :**

**Christophe Barly, Pierre-Marie Biney, Jean-Pierre Deutsch, Jean-Luc Lecuyer, Alice Ligneul, Philippe Ligneul, Thierry Martin, Aurélien Maufrais, Odile Mennesson, Franck Patitucci, Vincent Raymond.**

**LES COMMISSIONS**

**Commission Communication et Animation**

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Martine LAVACHERIE

Membres : Martine Lavacherie, Pascal Masson, Joël Migeon, Philippe Ligneul, Jean-Luc Lecuyer, Vincent Raymond.

**PLU – Environnement - Patrimoine**

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Pascal MASSON

Membres : Martine Lavacherie, Pascal Masson, Joël Migeon, Pierre Biney, Jean-Luc Lecuyer, Alice Ligneul, Philippe Ligneul, Thierry Martin, Aurélien Maufrais, Odile Mennesson.

### **Budget - Appel d'offres - Travaux -Voirie - Sécurité**

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur budget-appel d'offres : Pascal MASSON

Rapporteur travaux - voirie - sécurité : Joël MIGEON

Membres : Martine Lavacherie, Pascal Masson, Joël Migeon, Christophe Barly, Pierre Biney, Jean-Luc Lecuyer, Philippe Ligneul, Thierry Martin, Aurélien Maufrais, Odile Mennesson, Franck Patitucci.

### **Commission sociale**

Président de droit : Nathalie MILWARD

Rapporteur : Martine LAVACHERIE

Membres : Martine Lavacherie, Joël Migeon, Jean-Pierre Deutsch, Jean-Luc Lecuyer, Odile Mennesson, Vincent Raymond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACTE** la dénomination des commissions ainsi désignées ci-dessus.

**ACTE** les membres de chaque commission ainsi énumérés ci-dessus.

### **Questions diverses :**

A/ Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux est compétente, sur l'ensemble de son périmètre, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Monsieur MAUFRAIS et Monsieur BARLY sont respectivement titulaire et suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières.

B/ Inondations

L'assemblée propose un travail collectif avec les autres communes concernées par les inondations, sur une réflexion d'implantation de bassins de rétention. Un groupe de travail sous la présidence de Madame le Maire sera mis en place.

C/ Fibre optique

L'implantation de l'armoire technique relative à la fibre optique est programmée prochainement. Le déploiement sera effectif à l'automne 2018 et la commercialisation début 2019.

D/ Café-restaurant

Le lieu, laissé dans un état de saleté indescriptible, a fait l'objet d'un gros nettoyage. Le logement au premier étage est en cours de réfection : peinture, sols. Madame le Maire remercie toutes les personnes qui participent à la remise en état du lieu (élus, personnel municipal).



#### E/ Voirie

Le Conseil Municipal remercie vivement Monsieur CHESNEL qui a spontanément et gracieusement rebouché des nids de poule rue des Bulots, sur le pont de la Folie et consolidé certains abords de voirie.

#### F/ Boîte à livre

Le mur du café laisse apparaître une petite niche dans laquelle pourrait être installée une boîte à livre. Une collaboration sera demandée aux artistes locaux.

#### G/ Pont en bois rue de la Cornette

Deux planches du sol sont cassées. Le lieu est sécurisé par de la rubalise. Les planches seront remplacées dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.